

A RENVOYER A LA F.M.B. AU MOINS 2 MOIS AVANT L'EPREUVE



NOM DU CLUB ORGANISATEUR: AVEMOTT

ADRESSE DU CLUB: rue Hornet, 49 6567 FONTAINE-VALMONT

Téléphone: ... GSM: 0497/778273 E-Mail : motoclubavemott@gmail.com

DESIGNATION ET DATE DE L'EPREUVE:

ENDURO SPRINT DE BINCHE 06 novembre 2022

REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 Le club susmentionné organisera le 06 novembre 202 un

ENDURO - EUROPEEN - (*)

Art. 2 Cette manifestation sera régie par le Code Sportif International, le Code Sportif National et son annexe enduro et le présent règlement.

Art. 3. Les Officiels suivants ont été désignés :

DIRECTEUR DE COURSE: FMB...**SPRUMONT René**

ADJOINTS : FMB.....**Viroux Alain.**

COMMISSAIRE D'ORGANISATION: Vukcevic Philippe TEL: 0479/997166

COLLEGE TECHNIQUE: FMB

CHRONOMETRAGE: RIS

RESPONSABLE MEDICAL.....

SERVICE MEDICAL: Hainaut Ambulances

Communications urgentes le jour de l'épreuve

Nom:..... GSM:....., E-mail:.....

VUKCEVIC P 0479/997166

VALLI C 0496/513136

GOETHALS E 0473/321640

Art. 4 Le CONTROLE TECHNIQUE aura lieu à l'adresse suivante, à partir de :

Adresse : rue des mineurs (ETS WANTY) 7134 PERONNES-LEZ-BINCHE a partir de : 7H30

Art. 5 Le PREMIER DEPART aura lieu d 9H30 rue des mineurs (ETS WANTY) 7134 PERONNES-LEZ-BINCHE

Art. 6 Le type d'épreuve et le nombre de tours réservé à chaque catégorie sera déterminé par le présent Règlement Particulier. La longueur du circuit, le nombre de tours, étapes spéciales, les horaires de passage au contrôle technique et des départs pour chaque catégorie sont déterminés comme suit sur cette épreuve :

Catégories	longueur Circuit	Tours	Temps	Etapas spéciales	Heure de	
					Contrôle Technique	Départ
INTERS	18 KM	6	1H10	2	7H30	9H30
ESPOIRS	18 KM	5	1H10	2	7H45	
NATION.	18 KM	5	1H10	2	8H00	
JUNIORS	18 KM	5	1H10	2	8H15	
GENTLEMEN	18 KM	5	1H10	2	8H15	
EXPERTS	18 KM	5	1H10	2	8H30	
RANDONNEURS GIRLS - 50 cc — MOTOS ANCIENNES — ELECTRIQUES	18 KM	4	1H10	2	9H00	
YOUTH 125	-			10	7H45	
LOISIRS	-					

La longueur du circuit, le nombre de tours, les temps, les étapes spéciales seront confirmées à l'inscription sur place. Un minimum de deux tours est requis pour toutes les catégories.

Art. 7 Tout conducteur s'écartant du trace ou empiétant sur les propriétés riveraines sera mis hors course, indépendamment des poursuites judiciaires qui pourraient être entamées contre lui pour les dégâts qu'il aurait causés.

Art. 8 Les frais de participation sont fixes d 80€ pour les épreuves comprenant 1 étape spéciale, y compris la location du transpondeur. Le club organisateur peut majorer le prix de l'inscription de 10€ par spéciale supplémentaire. Les transpondeurs sont distribués le samedi de 14h00 à 18h00 et le dimanche matin à partir de 07h30.

Le droit d'engagement pour cette épreuve est de : 90 EUR. Dute limite d'inscription : 02 novembre 2021

Les participants doivent s'inscrire avant l'épreuve via le site Web <https://finbenduro.ris-timing.be/> au plus tard le mercredi minuit paiement compris. Une fois son inscription finalisée (paiement compris) le pilote recevra une confirmation via sa boîte Mail. Il recevra également un QR Code qu'il devra présenter lors du contrôle administratif pour le retrait de son transpondeur, ainsi que lors du contrôle technique. Le pilote présentera ce QR Code via son GSM ou format papier. Le pilote non inscrit au préalable et/ou dont le montant de l'engagement n'est pas payé au club dans les délais mentionnés ci-dessus verra son droit d'engagement majoré de 20 €. (voir article 04/06 du règlement sportif enduro FMB)

Règlement Particulier établi le 04/10/2022

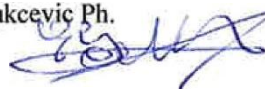
Le secrétaire de Course

Goethals E



Le Commissaire d'organisation

Vukcevic Ph.



Approuvé Le 6/10/2022

Le Directeur de course

